



Partager l'éducation sur les territoires prioritaires. Pratiques, écueils et enjeux.

Véronique Laforets
Sociologue
Membre du Larec

L'éducation partagée : une histoire ancienne qui évolue

Alors que les sociétés enfantines vivaient juxtaposées à celles des adultes, l'avènement de l'école a justifié que la société s'intéresse au temps libre des enfants et de la jeunesse. Ce sont tout d'abord les patronages, les mouvements de jeunesse et quelques municipalités qui ont pris en charge les enfants en dehors de l'école. Pour ces structures et organismes, l'idée n'était pas de partager l'éducation au sens de promouvoir une « cohérence éducative » comme on peut le concevoir aujourd'hui, mais de renforcer ou au contraire de limiter l'emprise de l'école sur les générations arrivantes. Progressivement, ces formes se sont éteintes. À partir du milieu des années 80, la politique de l'aménagement du temps de l'enfant et la politique de la ville ont pris le relais en aidant les communes à élaborer des projets éducatifs locaux, et l'on est passé de pratiques communautaires pensées à côté de l'école à une prise en compte institutionnelle *aux* côtés de l'école.

Partager l'éducation : des difficultés sur les quartiers prioritaires

Malgré le soutien que l'État apporte via les dispositifs, et les énergies déployées depuis plus de trente ans par les professionnels de terrain, le partage de l'éducation au local reste difficile, principalement sur les quartiers de la politique de la ville. Faire face à ce constat demande de s'interroger au moins sur deux points. Le premier concerne le sens du partage de l'éducation : s'agit-il pour les co-éducateurs de s'entendre pour façonner ensemble les enfants et les jeunes qui, ainsi entourés dans et hors de l'école, ne pourraient plus échapper ? Ou bien s'agit-il de travailler en commun pour démultiplier les appuis et les ressources, nécessairement diversifiées, et éventuellement répondant à des perspectives plurielles, pour qu'ils puissent se construire ? Le second point s'attache aux difficultés à grandir dans les quartiers prioritaires. La pauvreté en France touche davantage les enfants que les adultes et les conditions de socialisation sont de plus en plus rudes dans ces quartiers. Peut-être n'avons-nous pas pris la mesure réelle des besoins qui s'y concentrent. Il semble en particulier que les communes aient beaucoup de mal à prendre en compte la dimension sociale des projets éducatifs qu'elles développent. En témoigne leur faible investissement sur les programmes de réussite éducative. Plus de dix ans après leur mise en œuvre, les communes ne contribuent à leur financement qu'à hauteur de 20 %, alors que les dispositifs de l'aménagement du temps de l'enfant ont été appropriés à 50 % en trois ans.

Au-delà de l'égalité des chances, l'enjeu de définir des projets éducatifs inclusifs.

Plusieurs textes récents, dont l'Instruction commune des ministères de la Ville et de l'Éducation nationale du 28 novembre 2014 relative à « l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville » invitent à considérer l'éducation dans une large acception, et à structurer fortement les liens entre politique de la ville et droit commun. L'ensemble des activités et actions éducatives se déroulant sur les quartiers de la politique de la ville ou concernant des publics qui y résident entrent dans le périmètre du volet éducation. Ces textes autorisent en conséquence à questionner l'offre socioéducative de droit commun pour la rendre accessible à tous, d'un point de vue financier mais surtout pratique et pédagogique. L'enjeu est en effet de travailler dans la perspective d'une égalité réelle entre les enfants et entre les familles quant à leur accès aux différentes ressources éducatives publiques. Il s'agit, finalement, de tendre vers des projets éducatifs locaux inclusifs. Cela demande à la fois des formes de pilotage volontaristes, un renouvellement des collaborations entre professionnels, et la mobilisation de l'expertise des coordonnateurs de réussite éducative en les associant, plus qu'ils ne le sont actuellement, à l'analyse des besoins et à la définition des projets éducatifs locaux.